

photovoltaïque
250 kWc

Appel d'offres
100 -



S'inscrire sur le site Internet EDF OA SOLAIRE

Voici les éléments nécessaires pour votre inscription sur votre espace personnel :

@ Site : www.edf-oasolaire.fr

@ Accéder au formulaire en cliquant sur « S'inscrire avant la première connexion ». Renseigner les champs selon l'exemple ci-dessous :

N° de CARD : **0000123456**

Nom / Raison sociale : **SARL SOLEIL**

E-mail : **sarl-soleil@pv.fr**

Code postal du site de production : **11000**

EDF ne fournit pas de mot de passe car celui-ci est strictement confidentiel.

Il vous appartient de le créer vous-même et de veiller à préserver son caractère confidentiel.

Besoin d'Aide ?

Sur la page d'accueil du site www.edf-oasolaire.fr, vous disposez d'un lien « Aide à la création du compte » qui vous accompagne, étape par étape.



Pour nous joindre :

Par courrier électronique :

dsp-cspas-obligations-achat-agence-pv-pro@edf.fr

Par téléphone :

0891 700 130

Par courrier :

EDF

Direction des Services Partagés

CSP AOA & Services - Département AOA

Agence AOA Photovoltaïque Professionnels

TSA 10295

94962 CRETEIL CEDEX

Guide Facturation Producteur

*Ce guide est destiné aux
producteurs bénéficiant
d'un contrat d'achat FS13.*



Outil d'aide en ligne

EDF met à votre disposition un outil permettant de produire rapidement une facture conforme. Cet outil est accessible dans votre espace personnel sur le site www.edf-oasolaire.fr.

Période de facturation

- Etablir la première facture **6 mois à compter de la date d'effet du contrat d'achat**
- Emettre les factures suivantes semestriellement

Etapas

- Relever l'index figurant sur le **compteur Production** de votre installation, à la date contractuelle (date d'effet + 6 mois)
- Rédiger la facture à partir du site internet ou du modèle proposé ci-contre (**toutes ces données sont obligatoires**)
- Reporter le **nouvel** index relevé et l'**ancien** index sur la facture
- Imprimer et **signer** avant d'envoyer la facture par courrier postal à EDF AOA

Rémunération

Processus de rémunération détaillé Article VII des CG*, prix d'achat détaillé Article 2 des CP**

- Le prix est indexé annuellement à chaque date d'anniversaire de la prise d'effet du contrat, par l'application du coef. L (L=1 la 1^{ère} année)
- Les kWh produits au dessus du plafond annuel sont rémunérés 5c€/kWh hors TVA et non indexés

Pour réussir sa facture...

... aller sur le site Internet EDF OA Solaire !

(voir modalités d'accès au verso)

Facture n°	Etablie le
Contrat d'achat photovoltaïque n°	
Période semestrielle de facturation du au	
Coordonnées Producteur	
Coordonnées Acheteur EDF	
N° TVA Intracommunautaire	
Modalités de paiement :	
Compteur de production n° :	
Date nouveau relevé du :	
Date ancien relevé du :	
Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 2 des conditions particulières du contrat :	
Montant de la facture :	
Production livrée en kWh, jusqu'au plafond	
Production livrée en kWh, au-delà du plafond	
Montant HT	
Signature :	
Cadre à compléter uniquement par EDF-OA	
Bon à payer / à recevoir du	
Signature approbateur	
Date de base (réception)	
N° de contrat	
N° de commande	
N° de PG (Pré-Enregistrement)	
Contrôlé par	

N° point de comptage (PDC) CARD-I compteurs

* Conditions Générales
** Conditions Particulières

Direction des Services Partagés – Administration des Obligations d'Achat – Appel d'Offres Photovoltaïque 100 – 250 kWc
Guide facturation Producteur



Modalités de paiement

- Le paiement sera réalisé, au plus tard le 40^{ème} jour calendaire suivant la fin du semestre, sous réserve d'une réception de la facture au plus tard le 10^{ème} jour suivant la fin du semestre.
- Si la réception de la facture intervient postérieurement, le délai de paiement est reporté d'autant.

Evènements particuliers

- Pour tout évènement de type :
- Changement du titulaire,
 - Panne du compteur,
 - etc,
- Contactez aussitôt EDF AOA

Causes de rejet de facture

- Donnée obligatoire manquante
- Discontinuité des index
- Erreur de tarification

Règles d'arrondis

- Les valeurs exprimées en Euros sont arrondies à la 2^{ème} décimale la plus proche.
- Le prix, exprimé en c€/ kWh, est arrondi à la 3^{ème} décimale la plus proche.
- La valeur de L est arrondie à la 5^{ème} décimale la plus proche.
- Les quantités facturées sont arrondies au kWh le plus proche.



- L'outil proposé sur internet n'est pas une obligation contractuelle.
- La 1^{ère} facture ne pourra être émise qu'après signature du contrat d'achat par les 2 parties
- Toute facture non conforme sera retournée